



## Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 110'000.- pour le raccordement du CAD de Gorgier et du bâtiment Cour 1 au réseau de chauffage à distance BéroCAD

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

sur la proposition du chef du dicastère des bâtiments;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 mai 2020,

### arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 110'000 est accordé au Conseil communal pour le raccordement du CAD de Gorgier et du bâtiment Cour 1 au réseau de chauffage à distance BéroCAD.
- Article 2 : La dépense, relative à la réaffectation du local mazout en local de stockage, d'un montant de Fr. 14'300.-, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 3.5%.  
La dépense en lien avec l'installation de chauffage ainsi que les deux taxes de raccordement, d'un montant de Fr. 95'700.-, est compensée par un prélèvement sur le fonds communal de l'énergie.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

*Michèle Tenot*

Le secrétaire,  
Olivier Bovey

*Olivier Bovey*